

24 juin 2019

**Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève.**

**Rapport de M. Stefan Gisselbaek.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 2 octobre 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, le 10 janvier 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 964 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux réalisations projetées.

## **Préambule – historique**

Cette proposition concerne l'achat de douze cabinets de toilettes publiques autonettoyants afin d'équiper ou de compléter l'équipement sur huit sites. Elle fait suite aux discussions issues des motions M-1181 «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi» et M-1200 «Accessibilité des toilettes dans les restaurants».

## **Séance du 10 janvier 2019**

*Audition de MM. Nicolas Betty, chef de service, et Sébastien Alphonse, adjoint de direction, du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, ainsi que de M. Jean-Baptiste Saucy, chef de service, et M<sup>me</sup> Sophie Vodoz, adjointe technique-chef de projets, du Service logistique et manifestations*

M. Betty explique que la proposition PR-1317 vise à remplacer trois toilettes autonettoyantes de première génération, actuellement louées par la Ville de Genève, afin d'en assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite, ainsi que quatre conteneurs sanitaires et deux WC chimiques. Elle vise également à équiper trois nouveaux sites ne disposant pas encore de toilettes publiques. Cela concerne au total douze toilettes autonettoyantes, pouvant toutes accueillir des personnes à mobilité réduite, et étant nettoyées après chaque usage.

La réalisation de ces 12 WC devrait permettre à la Ville de Genève d'offrir un accès permanent à 63 cabinets de toilettes publiques.

M. Alphonse expose que les différentes propositions de sites à équiper ont été pensées en concertation avec le Service logistique et manifestations, ce qui a permis d'identifier les lieux prioritaires. Ces sites sont relativement précis dans leur positionnement, notamment en raison du sous-sol et du réseau d'évacuation disponible.

Il s'agit des lieux suivants:

- le Jardin anglais, où deux nouveaux WC seront installés pour un montant de 494 000 francs. La cabine autonettoyante louée sera rendue et le conteneur estival supprimé;
- le parc des Bastions, où deux nouveaux WC seront installés, pour un montant de 494 000 francs. La cabine autonettoyante louée sera rendue et les deux conteneurs supprimés;
- le Jardin botanique, où un nouveau WC sera installé, pour un montant de 247 000 francs. La cabine autonettoyante louée sera rendue;
- la place des Grottes, où un nouveau WC sera installé, pour un montant de 247 000 francs;

- la place des Nations, où trois nouveaux WC seront installés, pour un montant de 741 000 francs. Le conteneur existant sera supprimé;
- la place des Alpes, où un nouveau WC sera installé et viendra compléter l'offre déjà existante à la place de la Navigation, pour un montant de 247 000 francs;
- la Perle du lac, où un nouveau WC sera installé pour un montant de 247 000 francs;
- à Saint-Jean, où un nouveau WC sera installé pour un montant de 247 000 francs, installation qui nécessitera l'accord des CFF.

Le coût global par unité se monte à 247 000 francs, soit un total de 2 964 000 francs pour les douze unités. Le coût de l'entretien annuel se montera à 288 000 francs pour l'entier des douze unités sur huit sites, contre 352 000 francs actuellement nécessaires pour assurer l'entretien de WC temporaires ou loués sur seulement cinq sites.

M. Betty précise que le Service logistique et manifestations, soucieux de l'argent du contribuable, connaît les coûts de ces différents types de WC, et qu'ils sont ici maîtrisés. Le choix de fournitures de qualité permet à terme de ne pas faire exploser les coûts d'entretien et de maintenance. Ces toilettes autonettoyantes sont presque indestructibles, et n'entraînent que peu de frais d'entretien. Ce projet permet de maintenir des toilettes attractives toute l'année, et de couvrir des sites où un besoin était exprimé depuis longtemps, notamment en termes d'accessibilité.

M. Betty précise enfin que si le Conseil municipal accepte cette proposition, le parc de la Ville passera à 63 toilettes publiques.



Exemples de cabinets de toilettes publiques autonettoyants.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande si le modèle présenté à la commission sera le modèle-type de WC installés.

M. Saucy explique que l'aspect ne sera pas forcément identique, mais sera le plus ressemblant possible au modèle présenté qui est le modèle qui sera soumis à l'appel d'offres. Il faut que ces WC restent en harmonie avec l'environnement urbain environnant. Il est également précisé que chaque rajout d'élément extérieur augmente les risques de vandalisme.

Un commissaire demande si les toilettes seront gratuites.

M. Saucy le confirme.

Un commissaire note que le coût par unité est important, et aimerait savoir si la Ville peut négocier les prix dans le cadre de l'appel d'offres auquel il sera procédé.

M. Saucy répond que le service présentera son cahier des charges dans le cadre de l'appel d'offres. Les calculs des coûts sont basés sur ce que le service connaît déjà, notamment après avoir déjà par le passé fait appel à une entreprise pour installer une cabine de toilettes autonettoyantes, entreprise dont le service se montre très satisfait. Les chiffres présentés sont les plus justes possible. Si une entreprise devait présenter dans le cadre de l'appel d'offres des coûts moindres tout en respectant le cahier des charges, le service privilégierait cette entreprise.

Un commissaire demande des précisions sur les 9000 francs d'honoraires de l'ingénieur civil.

M. Betty répond que cela concerne notamment l'élaboration des dossiers de permis de construire. En ce qui concerne ce projet, les études ont été faites en interne par des collaborateurs de la Ville. Si cette proposition du Conseil administratif est votée, afin que la mise en œuvre de ces équipements aille vite, il est clair qu'il y aura un intérêt à faire appel à des prestataires externes.

Un commissaire demande, lorsque des dégâts sont causés aux cabinets de toilettes publiques, si ces nouvelles cabines sont réellement indestructibles, et ce qui permet de l'affirmer. Il demande également comment expliquer que le WC du Jardin botanique soit aussi souvent hors service.

M. Saucy répond à la première question en disant qu'il y a très peu de problèmes sur les WC autonettoyants que possède déjà la Ville. Un seul a brûlé, ce qui a pu représenter un coût important pour le changer, mais aucun autre problème majeur n'a été porté à la connaissance du service. Les actes de vandalisme restent donc rares sur ce matériel. Ils sont conçus de façon à ce qu'ils ne puissent servir d'abris, et s'ouvrant automatiquement au bout de quinze minutes. Les coûts indirects prennent également en compte la remise en état suite à des actes de vandalisme. Le cahier des charges prendra en compte la question de la résistance de ces WC, ainsi que les questions liées à la délinquance (cache de drogue par exemple).

M<sup>me</sup> Vodoz répond à la deuxième question en précisant que le cabinet WC du Jardin botanique est obsolète, et qu'il sera également remplacé, la location de cet outil coûtant d'ailleurs cher à la Ville (plus du double du coût d'entretien d'un WC que la Ville aurait acquis).

Un commissaire souhaite des précisions sur les coûts d'entretien, et fait référence au coût de 288 000 francs par an.

M<sup>me</sup> Vodoz répond que ce coût concerne les douze unités, et qu'il s'agit du prix payé actuellement par la Ville. Il s'agit d'un forfait, établi à l'année, et ce prix baisse au fur et à mesure que la Ville dispose de plus d'unités. Elle précise que pour les WC publics traditionnels, la Ville dépense 24 000 francs pour leur nettoyage sur l'année, ce qui n'inclut pas leur maintenance. Avec ces 288 000 francs, la Ville assurera à la fois l'entretien et le nettoyage de ces WC autonettoyants.

Un commissaire demande des précisions sur la durée de vie de ces nouveaux cabinets de toilettes.

M<sup>me</sup> Vodoz répond que les premiers modèles ont été installés au début du XXI<sup>e</sup> siècle, et qu'ils sont pour l'instant encore très fonctionnels.

Un commissaire déplore l'aspect uniforme et standardisé des WC publics qui sont toujours gris et froids. Il cite l'exemple des coffrets et armoires électriques

disséminées sur le territoire de la Ville, et qui sont décorés d'ornements picturaux qui contribuent largement à défaire la grisaille environnante. Il se demande s'il ne serait pas possible de faire de même avec les cabinets de toilettes autonettoyante, en essayant de les intégrer de manière plus esthétique à leur environnement respectif.

M<sup>me</sup> Vodoz répond que le principal problème est le vandalisme, qui nécessiterait de repeindre régulièrement les toilettes. Elle rappelle cependant que la couleur sera choisie en fonction du mobilier urbain entourant ces toilettes, comme cela a déjà été le cas à d'autres endroits de la ville.

M. Saucy note cependant que l'aspect esthétique doit encore être réfléchi, tout en prenant en compte toutes les autres contraintes. Les réparations suite au vandalisme sont toujours source de coûts supplémentaires pour la Ville, qui n'est pas assurée contre le vandalisme.

M. Betty précise que les teintes seront également choisies en fonction de l'avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Une commissaire se dit surprise par le projet d'installer trois cabinets de toilettes aux Nations et deux seulement aux Bastions, alors que ceux-ci sont plus fréquentés.

M. Saucy rappelle qu'il y a 350 manifestations par an sur la place des Nations. Il s'agit de remplacer le conteneur actuel, qui s'adapte peu avec l'environnement urbain environnant. Pour les toilettes des Bastions, le site est renforcé par des toilettes mobiles supplémentaires lorsque le site accueille des manifestations spéciales (Fête de la musique, etc.).

M. Betty précise que la place des Nations est extrêmement fréquentée par des manifestations quotidiennes.

Un commissaire demande combien de cabinets de toilettes sont réellement nécessaires à la Ville de Genève, indépendamment de l'enveloppe budgétaire prévue par la présente proposition du Conseil administratif.

M. Saucy précise que les besoins de la Ville sont imprévisibles, pouvant toujours évoluer. Le projet présenté répond aux besoins actuels. Mais d'autres endroits pourraient bénéficier de toilettes. Le service s'est donc limité aux urgences et a fixé des priorités.

Un commissaire s'étonne de voir les mêmes chiffres de travaux sur tous les lieux, alors que les spécificités des différents lieux feront varier les coûts.

M. Alphonse répond que la somme totale sera répartie entre les endroits en fonction des besoins, certains sites pouvant nécessiter un budget moindre, tandis que d'autres pourraient nécessiter un budget plus important.

Un commissaire demande si ces toilettes ne pourraient pas générer des revenus reversés, par exemple, à l'office du tourisme.

M. Saucy lui répond que tirer des bénéfices de ces toilettes ne pose pas de problème matériel, mais la volonté politique actuelle est de rendre l'accès aux toilettes gratuit. Il note que les revenus de ces toilettes resteraient anecdotiques. Quant à l'idée de faire sponsoriser le mobilier urbain, en contrepartie d'un affichage publicitaire, cela pourrait en soi se discuter et s'envisager, mais cela va plus loin que la simple pose d'un WC, notamment en ce qui concerne les lois sur l'affichage, et les prérogatives propres à la Ville.

Un commissaire demande si les sites urgents sont réellement si urgents, et si d'autres sites, comme la gare routière, ne peuvent pas être priorités.

M. Betty répond que le site va faire l'objet d'un certain nombre de discussions prochainement, mais qu'il faut garder en tête que la gare routière reste proche des sites des Pâquis, notamment à la place des Alpes, où un WC sera installé.

Un commissaire demande combien d'entreprises sur le marché suisse construisent ce type de toilettes, et si certaines proposent des prix moins élevés que celle avec qui la Ville a l'habitude de travailler. Il demande également si ces toilettes sont écologiques et si des toilettes sèches seraient par exemple envisageables. Il rappelle qu'un projet pilote va être mis en place par le Service logistique et manifestations (LOM) et se demande si ce projet ne pourrait pas être mis en place dès maintenant.

M. Saucy lui répond que les coûts sont effectivement importants, mais que si l'on veut des éléments de bonne qualité et des travaux de génie civil effectués correctement, cela nécessite à chaque fois un certain coût. Il précise également que le prix sera un élément important de l'appel d'offres, et restera donc maîtrisé. L'offre sélectionnée prendra également en compte les frais d'entretien proposés. Quant aux toilettes sèches, elles sont envisagées mais il n'y a pas encore eu d'accord sur le type de toilettes qui pourraient être installées. De plus, ces toilettes s'intègrent plus facilement dans un parc que dans un espace uniquement urbain mais cela dépend de la fréquentation de ces toilettes. Dans le cadre de certaines manifestations, les services ont également été confrontés à la question du traitement des déchets des toilettes sèches, qui doivent être transportés dans le canton de Vaud. Mais le service reste sensible à la question et continuera les discussions; il va aussi continuer à employer les toilettes mobiles sur des périodes courtes.

Un commissaire demande s'il n'est pas possible de faire surveiller davantage les toilettes, notamment par de la vidéosurveillance. Il demande également, en ce qui concerne les tags, s'il ne serait pas possible de placer des dessins ou œuvres d'art sur les toilettes au préalable, afin d'éviter que des tiers ne les détériorent.

M. Betty lui répond que la priorité est avant tout d'éviter l'acte de vandalisme, en utilisant du mobilier urbain adapté pour être hermétique au vandalisme. Les actes de vandalisme sont en général très rapides, et les caméras de surveillance auraient de la peine à identifier les personnes et à prévenir l'acte en lui-même. La Ville porte plainte contre inconnu à chaque fois. Les personnes condamnées sont la plupart du temps des personnes ne pouvant pas payer les dégâts qu'ils ont occasionnés, faute de moyens. Concernant les tags, il existe deux possibilités: la peinture anti-tags, ou le fait de taguer de façon préventive les infrastructures. Mais cela ne dure jamais, d'autres tags finissant par couvrir les tags préétablis.

Un commissaire demande si le service ne pourrait pas retarder l'inévitable avec des éléments dissuasifs.

M<sup>me</sup> Vodoz précise à nouveau que les toilettes autonettoyantes sont très peu sujettes au vandalisme et que la question se pose moins qu'avec des toilettes classiques.

Une commissaire aimerait savoir si les toilettes payantes ne permettent pas d'éviter les dégradations. La commissaire donne l'exemple du rond-point de Plainpalais, où elle a constaté que les toilettes sont beaucoup plus dégradées depuis qu'elles sont gratuites.

M<sup>me</sup> Vodoz précise que ces toilettes particulières sont payantes durant la nuit, pour décourager les actes de vandalisme nocturnes. Ces toilettes sont utilisées par des personnes appartenant à la communauté rom pour faire leur toilette. Le service a remarqué que la situation s'est effectivement améliorée depuis que l'accès a été barré durant la nuit en rendant ces toilettes payantes jusqu'à 9 h le matin. Il est souligné l'importance du rôle du technicien sur place pour communiquer avec la population, et éventuellement mieux contrôler certains comportements. Cependant, à certains endroits, rendre des toilettes payantes attise la colère de la population, et tend à augmenter les actes de vandalisme.

M. Saucy estime que la question d'un éventuel prix d'entrée est éminemment politique, et qu'il n'appartient pas aux services de l'administration de le décider. Le service a pour mission de bien répartir la demande sur l'ensemble du territoire. Il précise également que dans le cadre de toilettes payantes, la présence d'un agent change aussi fortement la donne.

Une commissaire remarque que les toilettes du marché de Plainpalais sont souvent vandalisées.

M. Saucy explique que la question du nettoyage matinal des toilettes est compliquée car les toilettes sont souvent utilisées le matin par certaines personnes pour venir se laver. Il y a eu concertation avec les agents sur le terrain pour qu'ils puissent mieux travailler et ne pas faire un simple passage, mais un nettoyage

complet. Il en prend toutefois note et évaluera la situation avec la société de nettoyage en charge de l'entretien des toilettes de la ville.

Une commissaire précise que Plainpalais est un cas à part, et que le nettoyage prend du temps, la population genevoise en étant bien consciente. Elle se demande si faire payer va réellement changer la donne ou si cela ne créerait pas juste de la frustration et de la casse. Elle aborde la durée de vie de ces toilettes, et demande si certains cabinets peuvent avoir une durée de service de plus de vingt-cinq ans.

M<sup>me</sup> Vodoz lui répond que les modèles actuels ne présentent actuellement pas de déficience, et qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes d'ici à ce que les vingt-cinq ans soient atteints, et que cela pourrait aller au-delà.

M. Saucy précise que les besoins actuels ne vont pas changer dans l'avenir, et que ces toilettes devraient continuer d'y répondre, notamment en termes d'accessibilité.

Une commissaire demande comment expliquer que les prix soient beaucoup plus raisonnables que la dernière proposition du LOM en matière de toilettes publiques il y a environ dix ans.

M<sup>me</sup> Vodoz lui répond qu'il y avait eu une proposition du Conseil administratif en 2004 pour un montant de 13 millions de francs, concernant un programme assez lourd, comprenant une rénovation complète du parc de la Ville. Cela n'avait pas été accepté à l'époque.

M. Saucy estime que cela est mieux, et que l'objectif est d'avoir un meilleur rapport coûts/prestation avec cette proposition, en faisant un calcul sur le long terme. Il rappelle qu'il faut continuer de prendre en compte la question des coûts d'entretien.

Une commissaire félicite le Conseil municipal de l'époque d'avoir refusé ladite proposition, pour avoir aujourd'hui une solution beaucoup moins chère.

Un commissaire demande comment va s'organiser la signalétique concernant ces toilettes, et si la Ville de Genève ne pourrait pas investir dans une application mobile pour indiquer l'emplacement des cabinets de toilettes.

M. Betty lui répond que ces WC seront localisables sur le site internet de la Ville. En ce qui concerne les applications, cela représenterait un certain coût, que la Ville tente plutôt d'éviter.

Un commissaire revient sur la question des toilettes payantes, et demande si des convoyeurs de fonds allaient chercher cet argent.

M. Betty lui répond que c'est la personne chargée de l'entretien qui récoltait cet argent, et qui le versait à l'administration. Il précise que les recettes variaient selon les années entre 8000 et 11 000 francs.

*Discussion et vote*

Aucune audition complémentaire n'étant proposée par la commission, ni aucune remarque supplémentaire formulée, la commission passe au vote concernant cette proposition du Conseil administratif.

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication accepte la proposition PR-1317 par treize oui (4 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EàG) et une abstention (Ve).